

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

ST 91/100

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 10 Octobre à 18 heures Le
Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

03 Octobre 1991

DATE D'AFFICHAGE

03 Octobre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,
BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,
COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme
PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers
formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. MOST, Maire
M. DINDINAUD par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALCHEUR, ALONSO, BARRIERE, MOULINEAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : INFRASTRUCTURE ENTRETIEN DRAGAGE DES PORTS DEPARTEMENTAUX :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 21 Août 1991, le Conseil Général de la Charente-Maritime souhaite obtenir le détail des investissements Communaux susceptibles d'être aidés par le département et réalisés en 1992.

Les Services Techniques, ont élaboré un programme pour un montant de 3.190.000,00 Francs se décomposant comme suit :

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 1) câle de mise à l'eau | 300.000,00 Frs |
| 2) aménagement de quai au Port de pêche | 100.000,00 Frs |
| 3) remplacement de pontons plaisance par des pontons renforcés en 3 m de largeur | 490.000,00 Frs |
| 4) aménagement d'une station service | 2.000.000,00 Frs |
| 5) battage de pieux | 300.000,00 Frs |

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la lettre du Conseil Général en date du 21 Août 1991
- VU l'avis favorable de la Commission des travaux

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 1992, pour un montant estimé à 3.190.000,00 Francs
- de solliciter du Conseil Général l'octroi de subventions au taux le plus élevé pour la réalisation de ce programme
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du Budget pour l'exercice 1992

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 21 Octobre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT